



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

crédit lyonnais

Question écrite n° 13193

Texte de la question

M. Laurent Cathala appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la nécessité, dans le cadre de la politique de la ville, de maintenir dans les quartiers en difficulté les services publics ou les services ayant une mission de service public. Il s'agit d'une nécessité impérieuse car elle permet d'offrir à tous les habitants une vie sociale de qualité et garantit, par là même, une égalité d'accès de tous les citoyens au service public. C'est dans cette perspective que la ville de Créteil s'élève contre la décision du Crédit Lyonnais de fermer son agence située dans le centre commercial du Palais au moment où la ville, l'Etat et de nombreux partenaires, institutionnels et privés, sont engagés dans un vaste projet urbain de rénovation de ce quartier, aujourd'hui en zone urbaine sensible. Pour justifier cette décision, le Crédit Lyonnais prend prétexte d'un acte de vandalisme. Cette attitude est inacceptable de la part d'un établissement qui remplit une fonction de service public. En effet, il concourt de manière forte à l'animation commerciale de ce centre et favorise ainsi la vitalité de tout le quartier. Cette décision ouvre la voie à toutes les démissions. En conséquence, il lui demande de prendre toutes les mesures, dans le cadre de la politique de la ville, pour inciter le Crédit Lyonnais à revenir sur cette décision très préjudiciable pour la ville de Créteil et ses habitants.

Texte de la réponse

L'agence du palais de justice de Créteil fait partie depuis plusieurs années des agences structurellement déficitaires du Crédit Lyonnais. Malgré les efforts entrepris pour améliorer les résultats, la rentabilité ne s'est pas redressée. C'est la raison pour laquelle, à la suite des importantes dégradations subies par cette agence en novembre 1997, il a été décidé de ne pas la rouvrir.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Cathala](#)

Circonscription : Val-de-Marne (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13193

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 avril 1998, page 2182

Réponse publiée le : 12 octobre 1998, page 5542